

---

Réunion du 12 juin 2017  
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

---

La séance est ouverte à 9 H sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

**Présents :**

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme JURDANT-PFEIFFER,  
Mme LEHMANN, Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, M. BURGER, Mme DILIGENT,  
M. BAUER, Mme DOLLINGER

. Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. BITZ, M. CARBIENER, Mme DELATTRE VAN HECKE,  
M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ,  
M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme KEMPF,  
Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme MOZZICONACCI,  
Mme PFERSDORFF, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL,  
M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département  
Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources  
humaines  
M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général  
délégué à la coordination territoriale  
M. CALI, collaborateur du directeur général des services  
Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. EWALD, M. NIESS,  
Mme WEISTROFFER, directeurs de mission  
Mme LACQUEMENT, Mme LAMORLETTE  
Mme BUHL, directrice adjointe des affaires juridiques  
Mme STAUB, directeur de Cabinet  
M. GUG, conseiller du président  
Mme BURCKEL, chargée de mission à la direction des services de l'assemblée  
Mme BERNARDINI, assistante à la direction des services de l'assemblée

**Excusés :**

Mme BUFFET, M. CAHN (*ayant donné pouvoir à Mme KEMPF*), M. DEBES (*ayant  
donné pouvoir à Mme DELATTRE VAN HECKE*), M. ELKOUBY, Mme JUNG,  
M. MAURER, M. OEHLER (*ayant donné pouvoir à Mme BEY*), M. WOLF

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), M. DEBES (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE VAN HECKE), M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. MAURER, M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme BEY), M. WOLF, excusés, ainsi que M. CARBIENER et Mme HOLDERITH-WEISS*

**N° CP/2017/219 - 14010 - Politique de la ville**

**Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain des subventions d'un montant total de 113 419 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire;
- approuve les termes du projet de convention ci-joint à conclure avec l'association Actions Citoyennes Interculturelles (ASTU) pour l'année 2017 et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), M. DEBES (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE VAN HECKE), M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. le Président), M. MAURER, M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme BEY), M. WOLF, excusés, ainsi que M. CARBIENER et Mme HOLDERITH-WEISS*

N° CP/2017/220 - 14010 - *Politique de la ville*

**Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville HAGUENAU-BISCHWILLER-KALTENHOUSE 2015-2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Contrat de ville Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain pour l'année 2017 des subventions d'un montant total de 23 294 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/221 - 14010 - *Politique de la ville*

**Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de SAVERNE 2015-2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Contrat de ville de Saverne :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain pour l'année 2017 des subventions d'un montant total de 12 150 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/222 - 62010 - *Soutien au développement touristique*

**Proposition d'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges pour le programme d'actions 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le plan d'actions annuel 2017 du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges et le plan de financement prévisionnel, joints en annexes à la présente délibération.

Elle décide par ailleurs d'affecter la participation financière du Département du Bas-Rhin de 18 250 euros comme suit : 18 250 euros au bénéfice d'Alsace Destination Tourisme pour participer au financement des actions que l'ADT met en œuvre au titre du plan d'actions 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/223 - 70000 - *Aménagement du territoire*

**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Niederschaeffolsheim qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département ;
- Concernant le réseau routier départemental, la Commission Permanente :
  - attire l'attention sur :
    - . l'impact de l'urbanisation sur la sécurité en débouché sur la RD139 ;
    - . les conditions d'accès en sécurité sur la route départementale des éventuels points de vente directe sur place ou de prestations de services en zone agricole constructible ;
  - demande que soient inscrits :
    - . un recul de 15 mètres de l'axe des routes départementales pour les constructions autorisées en zone naturelle et forestière N,
    - . un emplacement réservé en vue de l'élargissement à 10 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD139 entre la limite d'agglomération Est et la limite du ban communal.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/224 - 70510 - *Modernisation du réseau routier*

**Proposition de désignation de certaines collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de route départementale en agglomération figurant aux tableaux annexés :

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner les collectivités figurant dans ces mêmes tableaux comme maîtres d'ouvrage de ces opérations, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de chaque opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération n° CP/2012/54 du 9 janvier 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacune des collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/225 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux d'aménagement de la RD468 (rue de Colmar) en traverse d'agglomération réalisés par la Commune de BOOFZHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter de 1 270,84 € TTC la part départementale des travaux de voirie initialement prévue à 42 300 € TTC dans la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n°2016/057 conclue le 17 juin 2016 entre la Commune de Boofzheim et le Département ;
- approuve l'avenant n°1 à cette convention qui contractualise la décision de cette augmentation.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/226 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conventions de financement de la TVA à conclure entre le Département et les collectivités locales concernées**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions avec les collectivités figurant dans les tableaux en annexe selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/227 - 70510 - Modernisation du réseau routier

**Piste cyclable HINDISHEIM / KRAUTERGERSHEIM - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de BISCHOFFSHEIM**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-6, L.153-54 et suivants, et R.153-16 ;

Vu le Schéma de cohérence territoriale du Piémont des Vosges approuvé le 14/06/2007 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune Bischoffsheim approuvé le 11/12/2006 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 02/02/2015 relative à la mise en œuvre de la déclaration de projet ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU de Bischoffsheim en date du 25/04/2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/10/2016 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bischoffsheim, relative au projet de piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim ;

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bischoffsheim en date du 10 avril 2017 approuvant la mise en compatibilité du PLU ;

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- déclare d'intérêt général le projet de piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim, porté par le Département du Bas-Rhin, qui permettra de :

- . garantir la sécurité des usagers cyclistes qui circulent entre Hindisheim et Krautergersheim sur une RD 207 caractérisée par un trafic supérieur à 2000 véhicules/jour, un taux de poids-lourds élevé,
- . raccorder la section existante Obernai-Krautergersheim à la véloroute du Rhin (EV5), via les itinéraires existants Hindisheim-Fegersheim-Eschau ou Hindisheim-Erstein-Krafft,
- . disposer d'un équipement supplémentaire de loisirs et de tourisme dans ce secteur,
- . participer au développement d'une mobilité citoyenne, non-polluante et respectueuse de l'environnement.

- adopte la déclaration de projet conformément au dossier présenté à l'enquête. La présente délibération :

- . fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel du Département durant un mois et d'une mention dans Les Dernières Nouvelles d'Alsace,
- . sera publiée au Bulletin Départemental d'Information.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim,
- Monsieur le Maire de Bischoffsheim.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/228 - 71020 - Voirie communale**

### **Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 64 140,31 € aux collectivités figurant dans les tableaux annexés, selon la ventilation prévue dans les annexes jointes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/229 - 72510 - *Organisation du transport scolaire*

**Proposition de renouvellement de conventions financières et de délégation d'organisation de lignes de transport scolaire**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de convention joints à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/230 - 72525 - *Actions de sensibilisation à la sécurité routière*

**Proposition d'attribution d'une subvention et d'une convention à conclure avec le Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'organisation des actions proposées par le Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin pour l'année 2017 auprès des Bas-rhinois ;
- décide d'attribuer une subvention de 8 900 € en 2017 au Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin.

Elle approuve les termes de la convention à conclure entre le Département et le Comité Départemental de la Prévention Routière du Bas-Rhin et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/231 - 74030 - *Aménagement de l'espace rural*

**Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier des Communes de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM avec extension sur le territoire des Communes de BRUMATH, ECKWERSHEIM, KURTZENHOUSE et REICHSTETT**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.121-14 et R.121-20 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et suivants et R.123-2 à R.123-27 ;

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Départemental par Monsieur le Préfet pour l'opération de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdt et Weyersheim avec extension sur le territoire des Communes de Brumath, Eckwersheim, Kurtzenhouse et Reichstett;

Vu la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdt et Weyersheim au Département, en date du 23 mai 2017, émettant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

- décide de soumettre le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes à enquête publique, conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21, pour l'opération de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim, Hoerdt et Weyersheim avec extension sur le territoire des Communes de Brumath, Eckwersheim, Kurtzenhouse et Reichstett ;
- charge son président de mettre en œuvre l'enquête publique relative à ce projet.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), M. DEBES  
(ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE VAN HECKE), M. ELKOUBY, Mme JUNG,  
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. le Président), M. MAURER, M. OEHLER  
(ayant donné pouvoir à Mme BEY), M. WOLF, excusés,  
ainsi que Mme HOLDERITH-WEISS*

**N° CP/2017/232    -    51010 - Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques**

**Proposition d'attribution de subventions d'investissement  
aux collectivités pour les travaux dans les écoles**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des aides aux collectivités pour les travaux à réaliser dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- décide, en conséquence, au titre de la 5ème tranche du programme 2016 de travaux, d'attribuer des subventions d'un montant total de 249 844,00 € aux Communes figurant dans les tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.



Elle approuve les termes du projet de convention annexé au rapport, relatif aux modalités de financement des travaux et autorise son président à signer les conventions particulières à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/233 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Alter Alsace Energies pour l'accompagnement de la démarche "Bonus Energie dans les collèges"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la démarche "Bonus Energie dans les collèges" ;
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération à intervention entre le Département et l'association Alter Alsace Energies ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/234 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**

**Proposition d'approbation du programme technique détaillé de l'opération de restructuration du collège "Françoise Dolto" de REICHSHOFFEN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son président :

- décide d'engager l'opération de restructuration du collège "Françoise DOLTO" de Reichshoffen ;
- approuve le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de restructuration du collège Françoise Dolto à Reichshoffen, dont la note de synthèse est jointe en annexe ;
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3,1 M€ HT (valeur février 2017) ;
- approuve le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 4,9 M€ TTC (valeur janvier 2017).

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/235 - 52010 - *Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics*

**Proposition de protocole transactionnel à conclure avec la Société SOTRAVEST dans le cadre de l'opération de reconstruction de la demi-pension du collège de LAUTERBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle pour un montant de 13 763,50 € TTC au bénéfice de l'entreprise SOTRAVEST ;
  
- approuve les termes du projet de protocole transactionnel joint en annexe, à conclure avec l'entreprise SOTRAVEST et autorise son président à signer ce protocole.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/236 - 52040 - *Fonctionnement des collèges publics*

**Proposition de fixation des montants 2017 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service, et proposition d'attribution de logements de service des collèges**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de fixer, pour l'année 2017, le montant des prestations accessoires accordées à l'ensemble des agents logés par nécessité absolue de service dans les collèges, aux montants suivants :
  - . 1 835,12 € pour un logement avec chauffage collectif,
  - . 2 447,05 € pour un logement avec chauffage individuel ;
  
- décide d'attribuer des logements inoccupés aux collèges Léonard de Vinci de Marmoutier et Sophie Germain de Strasbourg aux bénéficiaires désignés en annexe et selon les modalités figurant dans le tableau joint ;
  
- approuve les termes des projets de conventions d'occupation précaire de logements de service correspondants ;
  
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/237 - 65010 - Aides au sport

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et à l'organisation de manifestations sportives - Proposition d'approbation de conventions d'objectifs et de développement sportif à conclure avec le District d'Alsace de Football, le Comité Départemental de Gymnastique du Bas-Rhin et le Comité Départemental de Rugby du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 172 780 € selon la répartition suivante :

- 74 680 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2015/2016 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;
  - . 3 000 € à l'association Pétanque Club de Wissembourg ;
  - . 1 500 € à la Société Athlétique de Lutte de Gries ;
  - . 6 000 € à l'association Courses de Strasbourg - Europe de Strasbourg ;
  - . 48 000 € au District d'Alsace de Football ;
  - . 15 840 € au Comité Départemental de Gymnastique du Bas-Rhin ;
  - . 23 760 € au Comité Départemental de Rugby du Bas-Rhin, du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le District d'Alsace de Football, le Comité Départemental de Gymnastique du Bas-Rhin, et le Comité Départemental de Rugby du Bas-Rhin et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/238 - 21010 - Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile

**Proposition de participation du Département du Bas-Rhin à l'expérimentation de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à l'expérimentation de trois services polyvalents d'aide et de soins à domicile ;
- approuve les termes des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens à conclure entre l'Agence régionale de santé Grand Est, le Département du Bas-Rhin et les porteurs de projets suivants :
  - . Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées ABRAPA,
  - . Association Vivre chez moi,
  - . Hôpital de Molsheim, association Servir Pro et ABRAPA ;
- autorise son président à signer ces contrats.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/239 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**Proposition d'attribution de subvention pour l'adaptation au handicap de logements sociaux à BISCHWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la SOCONEC une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'adaptation d'un logement social au handicap et à la perte d'autonomie à Bischwiller.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux à intervenir entre le Département et la SOCONEC et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/240 - 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*

**Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes handicapées et/ou âgées en perte d'autonomie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 35 323,41 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes handicapées et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/241 - 33020 - *Habitat en faveur des ménages défavorisés*

**PDALHPD - Proposition de reconduction d'une convention de co-financement de la colocation coachée sur le territoire d'action SUD en 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association ARSEA une subvention de fonctionnement 2017 de 29 080 € pour la mise en œuvre du dispositif de colocation coachée pour 20 jeunes.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre l'ARSEA et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/242 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer 8 agréments à OPUS 67 pour la construction de 8 logements PLUS individuels situés rue des Alliers à Epfig.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le projet de la convention type d'agrément et de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département et OPUS 67.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu la convention particulière à intervenir sur cette base entre le Département et OPUS 67.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de Mme BUFFET, M. CAHN (ayant donné pouvoir à Mme KEMPF), M. DEBES (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE VAN HECKE), M. ELKOUBY, Mme JUNG, M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. le Président), M. MAURER, M. OEHLER, M. WOLF, excusés, ainsi que Mme BEY*

N° CP/2017/243 - 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément définitifs pour des opérations financées par des prêts sociaux de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer cinq agréments définitifs à la Société AMELOGIS pour la construction location-accession de cinq logements individuels situés à Marlenheim ;
- approuve, les termes du projet de convention ci-annexé, à conclure entre le Département et la société AMELOGIS, pour des agréments définitifs en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, la société AMELOGIS, dans le cadre d'une opération de location-accession. Elle autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/244 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDALHPD - Proposition de partenariat entre le Département et Action Logement pour la mobilisation d'une offre de logements à vocation sociale dans le but de faciliter l'accès au logement des jeunes ménages**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et Action Logement ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat conclu pour la période 2017-2020 pour la mobilisation d'une offre de logements à vocation sociale dans le but de faciliter l'accès au logement des jeunes ménages ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/245 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDALHPD - Proposition de reconduction du partenariat conclu avec le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique en vue de la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la mise en place d'un partenariat entre le Département et le CLER-Réseau pour la Transition Énergétique pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME Actifs 67) ;
- accorde une subvention de 2 994,33 € pour l'accompagnement de l'équipe SLIME dans la mise en œuvre du dispositif, l'animation du réseau et la remise des certificats d'économie d'énergie ;
- approuve les termes du projet de convention, annexé au présent rapport ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/246 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition d'attribution de subventions à des particuliers pour l'Accession sociale à la propriété et l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et à la perte d'autonomie sur la Commune d'ERGERSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 11 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession et du Label "Habit'Access 67".

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe au rapport, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/247 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 2 990 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/248 - 73510 - Office public de l'habitat (OPH) du Bas-Rhin (OPUS 67)**

**PDH - Proposition de renouvellement partiel de la composition du conseil d'administration de l'office public de l'habitat du Département, OPUS 67, suite à la démission d'un membre**

La Commission Permanente, dans le cadre de la désignation des administrateurs relevant d'une catégorie d'institutions socio-professionnelles au sein du conseil d'administration d'OPUS 67, prend acte de la décision de l'UDAF de désigner Mme Francine DOLLE, représentante de l'UDAF du Bas-Rhin en remplacement de M. Jean-Luc MULLER.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/249 - 73540 - Conseil de l'habitat**

**PDH - Proposition d'attribution départementale pour le financement d'une étude : actualisation du PLH de Saverne tenant compte de l'extension du périmètre de la Communauté de communes de SAVERNE-MARMOUTIER-SOMMERAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, une subvention de 3 938 € représentant 50 % du coût HT de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au titre du Programme Local de l'Habitat.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/250 - 03005 - Acquisitions foncières**

**Proposition de régularisation foncière à MONSWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition à l'euro symbolique sans versement de prix au profit de la Commune de Monswiller, des parcelles cadastrées en section 8 n°41 et section 10 n° 69, n°70, n°72 et n°73 pour une superficie totale de 65,45 ares ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/251 - 74510 - Espaces naturels**

**Proposition d'acquisition de terrains de nature environnementale à BISCHOFFSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition foncière des parcelles situées à Bischoffsheim dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels, d'une surface totale de 20,59 ares moyennant le versement aux propriétaires d'une indemnité de 3 470,10 € pour la parcelle section 11 n° 405 et 4 382 € pour la parcelle section 13 n° 250 soit un total de 7 852,10 € ;
- propose que les actes relatifs à cette acquisition soit en la forme administrative ;
- autorise le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour obtenir un cofinancement de ces acquisitions.

Elle désigne par ailleurs Monsieur Etienne BURGER, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes de vente afférents à ces acquisitions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/252 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - MOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :



- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 017 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/253 - 01000 - Gestion financière**

**Proposition de Garantie d'emprunt - Organismes de construction - SIBAR - PHBB**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 620 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/254 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS - PHBB**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 650 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents à établir en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/255 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Société Foncière d'Habitat et Humanisme**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 270 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/256 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers - Fusion absorption de l'ADAPEI par l'association Papillons Blancs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, suite à la fusion absorption de l'ADAPEI du Bas-Rhin par l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin et la transmission universelle de son patrimoine intervenue le 31 décembre 2016 :

- décide de la radiation de la restriction au droit de disposer inscrite sur l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une restriction au droit de disposer au profit du Département sur le fondement de la convention du 13 février 1978 ;
- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement de l'acte du 5 février 2001 ;

- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 et des biens cadastrés au Livre Foncier de Sélestat section 24 n°180/5, n°182/6, n°173/5 et n°174/5 sur lesquels l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement de l'acte du 15 décembre 2004 ;
- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une hypothèque conventionnelle au profit du Département sur le fondement de l'acte du 27 janvier 2009 ;
- décide de donner l'accord du Département à la transmission de l'immeuble situé 1 rue des Chevreuils à Duttlenheim, cadastré section 13 n°313/205 et n°314/205 et section 46 n°232/89 et n°233/9 sur lequel l'ADAPEI du Bas-Rhin a inscrit une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit du Département sur le fondement de l'acte du 17 mai 2010.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 7 700 000 F (1 173 857,43 €) (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) représentant deux emprunts de 700 000 F (106 714,31 €) et de 7 000 000 F (1 067 143,12 €) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 1 219 592 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 4 800 000 F (731 755,28 €) représentant deux emprunts de 3 000 000 F (457 347,05 €) et de 1 800 000 F (274 408,23 €) souscrits auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et pour un emprunt d'un montant de 4 986 140 F (760 132,14 €) souscrit auprès du Crédit Foncier de France (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destinés à financer la construction d'un foyer pour adultes handicapés à Duttlenheim.

Les emprunts de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie ont été contractés pour une durée de 20 ans sans intérêt avec des échéances annuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 457 347,05 € s'élevait à 91 469,41 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 274 408,23 € s'élevait à 41 161,26 €.

L'emprunt du Crédit Foncier de France a été contracté pour une durée de 30 ans maximum au taux d'intérêt Euribor 1 an +0,35% l'an avec des échéances trimestrielles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 760 132,14 € s'élevait à 62 482,15 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial de 600 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse d'Épargne et destiné à financer la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Lingolsheim.

Cet emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans au taux d'intérêt fixe de 4,32% l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 327 495,68 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial total de 1 169 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) représentant deux emprunts de 389 667 € chacun et un emprunt de 389 666 € souscrits auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et destinés à financer la construction d'un foyer pour adultes handicapés à Duttlenheim.

Ces emprunts ont été contractés pour une durée de 20 ans sans intérêt avec des échéances annuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour les emprunts de 389 667 € s'élevait à 136 383,45 € et 155 866,80 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour l'emprunt de 389 666 € s'élevait à 175 349,70 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant initial de 570 540 € et de 891 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrits auprès de la Caisse d'Épargne et destinés à financer des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du foyer d'hébergement situé à Strasbourg et du restaurant du foyer situé à Duttlenheim.

L'emprunt de 570 540 € a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt fixe de 4,75% l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 565 785,51 €.

L'emprunt de 891 000 € a été contracté pour une durée de 30 ans au taux d'intérêt fixe de 4,80 % l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 655 875,00 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un montant initial de 1 300 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès du Crédit Mutuel et destiné à financer des travaux de réfection de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail situé à Sélestat.

L'emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans au taux d'intérêt fixe de 5,30 % l'an avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 pour cet emprunt s'élevait à 785 416,35 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents établis en ces affaires ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise son président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'association Papillons Blancs du Haut-Rhin ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/257 - 00000 - Administration générale**

### **Informations sur les marchés publics et avenants conclus**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/258 - 06030 - *Manifestations, réceptions et évènements*

**Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention à la Maison des Associations (Rentrée des Associations) à Strasbourg les 23 et 24 septembre 2017, pour un montant de 2 000 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/259 - 05000 - *Fonctionnement de l'Assemblée*

**Proposition de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/260 - 05030 - *Cotisations - Organismes divers*

**Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 7 150 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 3 350 €,
- Enveloppe départementale : 3 800 €.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport n° 220** : *Politique de la ville - Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville HAGUENAU-BISCHWILLER-KALTENHOUSE 2015-2020* : M. ERBS, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel Langensand de Haguenau, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 221** : *Politique de la ville - Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de SAVERNE 2015-2020* : Mme LEHMANN, Vice-présidente et membre du bureau de la Mission local du Pays de Saverne Plaine et Plateau, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 222** : *Soutien au développement touristique - Proposition d'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges pour le programme d'actions 2017* : M. BAUER, M. BERTRAND, Mme DOLLINGER, Mme LEHMANN, Mme MULLER-BRONN, membres du conseil d'administration de l'ADT, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 231** : *Aménagement de l'espace rural - Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier des Communes de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM avec extension sur le territoire des Communes de BRUMATH, ECKWERSHEIM, KURTZENHOUSE et REICHSTETT* : Mme WOLFHUGEL, adjointe au maire de Hoerdt, en charge des grands projets de l'urbanisme et du Plan local d'urbanisme (PLU) du contrat de territoire, ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 232** : *Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques - Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collectivités pour les travaux dans les écoles* : M. HOERLE, maire de Bischheim, ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 238** : *Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile - Proposition de participation du Département du Bas-Rhin à l'expérimentation de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)* : Mme ESCHLIMANN, membre du bureau et du conseil d'administration de l'ABRAPA, Mme ALFANO et Mme KEMPF, membres titulaires du conseil d'administration de l'ABRAPA, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 242** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH - Proposition d'attribution d'agrément pour la création de logements locatifs sociaux* : M. HOERLE, président d'OPUS67, M. BIERRY, Mme ESCHLIMANN, Mme JURDANT-PFEIFFER, membres du conseil d'administration d'OPUS67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 243** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH - Proposition d'attribution d'agrément définitifs pour des opérations financées par des prêts sociaux de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat* : M. SCHULTZ, président du conseil d'administration de AMELOGIS, ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 246** : *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH - PDH - Proposition d'attribution de subventions à des particuliers pour l'Accession sociale à la propriété et l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et à la perte d'autonomie sur la Commune d'ERGERSHEIM* : M. ZAEGEL, membre du conseil d'administration de Procvivis Alsace, ne prend pas part au vote de ce rapport.
  
- **Rapport n° 248** : *Office public de l'habitat (OPH) du Bas-Rhin (OPUS 67) - PDH - Proposition de renouvellement partiel de la composition du conseil d'administration de l'office public de l'habitat du département, OPUS 67, suite à la démission d'un membre* : M. HOERLE, président d'OPUS67, M. BIERRY, Mme ESCHLIMANN, Mme JURDANT-PFEIFFER, membres du conseil d'administration d'OPUS67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 252** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - MOLSHEIM* : Mme ERNST ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 253** : *Gestion financière - Proposition de Garantie d'emprunt - Organismes de construction - SIBAR - PHBB* : Mme ERNST ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 254** : *Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - OPUS - PHBB* : M. HOERLE, président d'OPUS67, M. BIERRY, Mme ESCHLIMANN, Mme JURDANT-PFEIFFER, membres du conseil d'administration d'OPUS67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 259** : *Fonctionnement de l'assemblée - Proposition de désignations de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes* : Mme ALFANO, Mme DILIGENT, Mme ESCHLIMANN, Mme JEANPERT, Mme KOCHERT, M. MEYER et Mme PFERSDORFF, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

Mme KEMPF est désignée pour représenter la collectivité, en qualité de titulaire, au sein du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale universitaire (BNU) de Strasbourg.

\*  
\*   \*   \*

#### ✧ **CALENDRIER**

Le Conseil Départemental se réunira en séance plénière **le lundi 19 juin 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG; Cette séance sera notamment consacrée à la Décisions modificative n°1 (DM1).

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu **lundi 3 juillet 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

\*  
\*   \*   \*

La séance est levée à 10 H 04

Le Président,



Frédéric BIERRY